



Cuvette toilette fendue avec fuite, qui doit réparer ?

Par Visiteur

Je suis locataire et sans état des lieux, la cuvette des wc s'avère fendue, d'où fuite. A qui appartient de faire la réparation ?

Si cette réparation est à la charge du propriétaire, et qu'il ne veuille pas là faire, peut on, sur le prochain loyer déduire le montant de la réparation.

Etant entendu que sera jointe la facture pour justificatif.

Merci pour votre diligence.

Par Visiteur

Bonjour.

La fente de la cuvette provient-elle d'un mauvais usage fait par le locataire?

Quel est le montant approximatif de la réparation?

Bien cordialement.

Par Visiteur

Il ne s'agit pas d'une faute du locataire; celle çi étant fendu à l'entrée dans les lieux (7 ans); mais sans état des lieux !!!!!.

Le coût de la réparation s'élève entre une fourchette comprise entre 100 et 140 euros.

Merci pour votre diligence.

Par Visiteur

Il ne s'agit pas d'une faute du locataire; celle çi étant fendu à l'entrée dans les lieux (7 ans); mais sans état des lieux !!!!!.

Le coût de la réparation s'élève entre une fourchette comprise entre 100 et 140 euros.

Merci pour votre diligence.

Par Visiteur

Bonjour.

Oui, mais attention, En l'absence d'état des lieux, et sans connaitre exactement l'origine de l'incident, la cuvette est réputée vous avoir été remise en bon état!

Donc, votre bailleur, à qui il appartient normalement de payer cette pièce, peut se défendre en pretextant une faute du locataire.

En tout état de cause, s'il refuse de vous changer la pièce, vous devez saisir la juridiction de proximité afin qu'elle vous autorise à la changer aux frais du propriétaire.

Vous ne devez surtout pas la changer vous même et vous rembourser sur le prochain loyer. Il vous faut une décision de justice, c'est primordial!

Bien cordialement.

Je reste à votre disposition.